

# La Montagne :

## Les éoliennes agitent le Conseil municipal

- **SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE**

Publié le 02/02/2018

Le Conseil municipal s'est réuni récemment pour étudier les dossiers suivants.

Parc éolien. La Sarl Raz Energie 8 a déposé une demande d'autorisation pour l'exploitation d'un parc éolien aux lieux-dits « les Chemineaux » et « les Caraboussets ».

Le projet comporte sept aérogénérateurs implantés sur la commune. Après délibération, le Conseil donne un avis favorable pour ce projet éolien.

Le maire réaffirme l'intérêt du Conseil pour le développement des énergies renouvelables quelles qu'elles soient, en particulier sur la commune, en « prenant notre part de la production d'énergie nationale si infime soit elle. »

Il affirme d'autre part que les retombées financières ne seront « pas négligeables » et que « seul le revenu des locations des terrains communaux est équivalent à l'annuité de la dette communale et permettra le développement d'actions favorables à la population. »

Il confirme l'engagement de la commune à ne pas recontracter de nouveaux emprunts sur la mandature (sauf événement imprévisible).

Une part importante des revenus fiscaux de la production industrielle d'électricité ira à Tulle Agglo et bénéficiera donc largement au territoire, au-delà de la commune.

Stéphanie Péchadre Montandon se dit hostile au projet ; elle revendique sa quiétude par rapport au préjudice probable dû à l'implantation des éoliennes. Elle relate le choix touristique des vacanciers ces dernières années et redoute les réticences futures.

D'une manière intempestive, une personne de l'assemblée fait état de « l'étude d'impacts », Claudine Adnot s'interpose avec véhémence : elle menace de demander l'annulation du Conseil municipal pour dysfonctionnement puisqu'aucune intervention de l'assemblée ne peut avoir lieu avant un vote.

Temps scolaire. Le Conseil municipal décide de saisir le directeur académique des services de l'Éducation nationale, pour un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018. Les enseignements seraient répartis sur huit demi-journées par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le Conseil se fie à l'avis des parents et des enseignantes qui veulent revenir à l'ancien rythme (4 jours\semaine) tout en sachant que l'aide personnalisée dispensée aux élèves en difficulté sera difficile à placer dans l'emploi du temps sans les pénaliser.

Le transport des élèves ne permet pas d'envisager la différenciation des rythmes selon les cycles scolaires.

Réglementation des boisements. Le Conseil décide de mettre en place la réglementation des boisements telle que définie par le code rural et d'intégrer la prochaine délibération départementale.

Il s'agit de confier au Conseil départemental la réglementation du boisement après une coupe rase. Tous les travaux de plantation forestière devront faire l'objet d'une demande d'autorisation avec respect d'une limite de 6 m du fond voisin, de 5 m de l'axe d'une voie d'une largeur inférieure à 4 m et 3 m de la limite de l'emprise de toute voirie supérieure à 4 m.

Cela permettrait de préserver les parcelles agricoles et de ne pas menacer le voisinage par des plantations en limite de propriété.

Dénomination de la salle polyvalente. Le Conseil municipal décide de dénommer la salle polyvalente, salle « François-Miginiac », maire de la commune de 1970 à 2008.

Questions diverses : la fête du court-métrage aura lieu cette année le samedi 17 mars, dans la salle des fêtes.